



Oqtf apres un cdi quoi faire

Par **Fransoise**, le **24/09/2011** à **15:21**

Bonjour,

Je suis russe, je vis en France depuis 2006. Je suis venu pour faire mes études et en 2008 j'ai change mon statut et obtenu la carte de séjour salarier. En 2010 je me suis retrouve au chômage pour le motif économique, en au début de 2011 j'ai obtenu un nouveau CDI dans le même métier qu'avant.

Et la l'histoire a commence... Apres le renouvellement de mon titre de séjour je reçoit un récépissé autorisant a travailler et une semaine plus tard un refus d'AT de la part de la DIRECCTE pour le salaire insuffisant.

Nous faisons le recours auprès de Bureau d'immigration et on reçoit encore un refus pour un autre motif.

Ensuite nous les redemandons et le Bureau confirme leur accord par email.

2 jours plus tard je reçoit un OQTF de la Prefecture....

ils citent le premier refus + disent que je n'ai pas d'attaches sociaux en France...

Maintenant nous sommes en train de déposer un recours devant le Tribunal Administratif pour prouver 5 ans de vie en commun avec mon copain et mes droits au travail en France (de plus avec cette histoire j'ai perdu 7 mois de allocations de chômages dont j'avais le droit).

Je vous serais reconnaissante de votre opinion concernant mes chances a gagner. Je voudrais aussi savoir combien de temps il faut attendre l'audience?

En ce moment je vois bcp de gens dans la même situation que moi. Je pense que c'est la ligne politique mais il m'échappe pourquoi ils saisissent les gens qui travaillent et qui sont

dans une situation régulière en France...

Bref je vous serais reconnaissante pour le maximum d'info sur vos démarches réussites ou pas après OQTF

Par **mimi493**, le **24/09/2011 à 15:48**

Si on laisse des employeurs payer moins des étrangers prêts à tout pour rester en France, ce sont les salaires de tout le monde qui sont tirés vers le bas, donc la croissance qui en patit. Si vous êtes depuis 5 ans avec votre concubin, pourquoi ne pas vous marier ?

Par **Fransoise**, le **26/09/2011 à 12:50**

mimi493,

Si on laisse des employeurs payer moins des étrangers prêts à tout pour rester en France, ce sont les salaires de tout le monde qui sont tirés vers le bas, donc la croissance qui en patit. - Mon salaire n'est pas un problème pour la France car il était augmenté et 3 fois plus important que le salaire moyen français...

Si vous êtes depuis 5 ans avec votre concubin, pourquoi ne pas vous marier ? - je pense que nous allons faire mais je suis déçue qu'une femme étrangère n'a pas d'autre solution que faire les enfants ou se marier si elle veut vivre en France... C'est un peu médiéval. Une femme ne peut jamais être un professionnel sans qu'on la prend la tête avec ses liens familiaux???

Par **mimi493**, le **26/09/2011 à 13:23**

[citation]Mon salaire n'est pas un problème pour la France car il était augmenté et 3 fois plus important que le salaire moyen français...[/citation] mais il n'est pas question du salaire moyen. Si vous gagnez, donc, 7500 euros par mois (3 fois le salaire moyen) et que pour ce poste, le salaire normal est de 10 000 euros par mois, vous tirez les salaires vers le bas. À noter qu'à ce niveau de salaire (90 000 euros par an, quand même), vous avez les moyens de vous payer le meilleur avocat du barreau.

[citation]mais je suis déçue qu'une femme étrangère n'a pas d'autre solution que faire les enfants ou se marier si elle veut vivre en France... C'est un peu médiéval. Une femme ne peut jamais être un professionnel sans qu'on la prend la tête avec ses liens familiaux???

[/citation] ça serait vrai si ça ne concernait que les femmes, vous auriez le MÊME problème si vous étiez un homme dans la même situation.

Par **lyly91**, le **07/04/2014 à 20:00**

Bonjour, cdi avant de recevoir une oqtf mon entreprise n ai pas informée de mon oqtf ce jour je travaille toujours sans renouvellement de ma carte de séjour suite a une rupture de vie commune mon avocat a faire recours mais sans succès que dois je faire? informer mon patron pourtant ca fait un an et demi que je suis sans papier étant donné que je suis en cdi il m a plus jamais redemander ma carte de séjour. Que faire s il venait a le découvrir? MERCI DE VOS CONSEILLES